

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 juillet 2016

Le lundi 4 juillet 2016 à 20h30, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués en date du 27 juin, se réunissent à la mairie de Courcôme.

Présents : MM. GEOFFROY Fabrice, ARPAGIAN Philippe, DIOGO Jean, CAILLETON Thierry, MEUNIER Jean-Michel, PANAR Michel, Mmes SALOMON Josiane, GIRAULT Stéphanie.

Absents excusés : M. COLIN Bernard, pouvoir donné à M. GEOFFROY, M. BERTRAND Olivier pouvoir donné à M. PANAR Michel.

M. DIOGO Jean est nommé secrétaire de séance.

DECISIONS

Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal

1-Délibération sur le rapport d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

M. le Maire expose les conditions de mise en place de cette commission, ainsi que les différentes décisions qui ont découlé de leur travail. Suite à un courrier de la préfecture, les conseils municipaux doivent se prononcer à nouveau sur la validation ou pas d'un nouveau rapport. A savoir que la commune de Courcôme devra verser, dans ce schéma, la somme d'environ 30 000 €/an à la CDC Val de Charente.

La mise en place se fait en deux phases :

- adoption du rapport (décision à prendre ce soir),
- adoption ou modification du mode de calcul.

Il faut noter que la commune n'aura pas à régler le reliquat de fin 2014 et 2015.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le nouveau rapport de la CLECT en date du 22 juin 2016.

2-Vidéo protection sur la voie publique :

Suite à la demande d'un particulier pour installer une caméra sur la voie publique, la commission de gendarmerie, en charge de ce dossier, a donné son accord. Dans un second temps, elle demande à la mairie l'éventualité d'installer deux autres caméras à différentes intersections. Ces installations resteraient à la charge de la commune. Pour l'instant nous attendons des devis, avant de prendre une décision.

3-Biens immobiliers présumés sans maître :

Il s'agit de biens laissés à l'abandon dont il n'y a plus de propriétaires connus. La préfecture a fait parvenir la liste de ces biens sur la commune, afin de savoir si nous désirions les ajouter au patrimoine de la commune, ou si nous les laissons partir au

patrimoine de l'état. Il s'agit d'un petit terrain auprès de l'ancien stade, et différents petits bois. Le conseil vote à l'unanimité le fait des les intégrer aux biens de la commune. La demande sera faite dans ce sens à la préfecture.

4-Étude d'un règlement du cimetière :

En partenariat avec la commune de Tuzie, après étude de différents règlements des communes voisines, un document sera préparé et présenté lors d'un prochain conseil.

5-Questions diverses :

-Course cycliste Nord-Charente Classic du 11 septembre à Courcôme : nécessité de prévoir des signaleurs (condition requise : être titulaire d'un permis de conduire valide).

-Coupe du monde de Rampeau le 14 juillet : le programme est établi avec le comité des fêtes et l'association ACCES.

-Les Amis de la Scène du Nord Charente : Mme Line Duchiron souhaiterait que la commune s'engage sur une somme pour le budget 2017, cela en contrepartie d'un spectacle tout public et d'un spectacle pour les enfants des écoles. Le conseil municipal donne son accord pour la somme de 700 €, sous condition que le choix du spectacle et de la date soit fait par le conseil municipal, (plusieurs choix à proposer en amont).

-Départ des enfants de la commune vers d'autres écoles : Le conseil municipal décide de donner un avis défavorable à toutes demandes dans ce sens afin de conserver les effectifs des classes du RPI des P'tits Loups.

-Projet de « Petite cité de caractère » : La commission fleurissement est chargée d'étudier le dossier.

-Alsatis (Internet) : gros problèmes de connexion par manque de charge des batteries par le système solaire installé sur le château d'eau. Il serait souhaitable de pratiquer un raccordement sur le réseau de l'éclairage public, ou bien l'addition d'un panneau solaire.

-Éoliennes : Le dossier est en cours de modification, M. le Maire a rencontré la société Nordex.

-RTE : Mise en place d'une nouvelle ligne à haute tension entre Angoulême et le nord Charente. Un poste pourrait être installé à Villegâts.

-Usine de méthanisation : Le projet devrait être étudié près de la ligne de gaz, pour l'instant un premier contact téléphonique est resté sans suite.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22h30.